

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION M.J.C.

Mardi 4 février 2025 à 20h30

Présents : Nathalie BRÉVIA, Laurent COUVERT, Anne COMMERÇON, Danielle CORDIER, Jérôme DEROO, Pierre FLETY, Maryse IDELON, Nathalie MENGUAL, Jean-Louis PINEAU, Jean-Bernard POIRÉ, Jean-Baptiste RAYMOND (non votant), Bernard SAULCE, Julien STEVANT, Marie-Anne TRAVEAUX.

Excusé : Hervé CHRISTOPHE

Pouvoirs : Jean-Paul CHABERT à Jean-Bernard POIRÉ, Brigitte SELLIER à Jean-Bernard POIRÉ, Madeleine HAUTSON à Marie-Anne TRAVEAUX, Nathalie MENGUAL à Marie-Anne TRAVEAUX

## Ordre du jour initial

- 1) Validation du compte-rendu du CA du 19 décembre 2024
- 2) Présentation du budget prévisionnel 2025 : questionnements
- 3) Répartition des sujets à traiter en réunions de CA ou de Bureau
- 4) Projet de la M.J.C. : quelles actions et quelles idées
- 5) Questions diverses

### **1) Validation du compte-rendu du C.A. du 19/12/2024**

*Validé à l'unanimité.*

### **2) Présentation du budget prévisionnel 2025 : questionnements**

La nouvelle Convention a obligé la M.J.C. à engager un travail gigantesque administratif et de comptabilité analytique, complexe pour ventiler les dépenses et les entrées.

A titre d'exemple il a fallu décortiquer et éclater tous les postes en Enfance, Jeunesse, Séjours, BAFA ; or il est difficile de répartir des dépenses telles que l'utilisation du minibus, l'achat d'un agenda, etc.

Par ailleurs, les frais de structure sont à intégrer dans chacune de ces classifications, représentant un casse-tête supplémentaire.

Les acteurs principaux attachés à ce travail sont Jean-Baptiste Raymond, Anne Commerçon, Marie-Anne Traveaux ; mais ce travail n'est pas terminé. A titre de comparaison de budgets, ce travail a été engagé sur le budget de l'exercice précédent. Ce travail pourra servir à établir des compte-rendus à tous les partenaires financiers de la MJC ; Ville de Rives, CAF, FONJEP, etc.

M. le Maire rappelle que cette demande est issue d'un cadrage national l'exigeant ; en effet, par souci de transparence, au-dessus d'un certain montant de subvention alloué, il peut y avoir des contrôles de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Si les associations sont contraintes, de leur côté les collectivités le sont aussi.

Jean-Baptiste Raymond précise que ce travail apporte plus de complexité dans la connaissance du budget de la M.J.C. que de clarté : trop de détails et de finesse gênants selon le fléchage choisi.

M. le Maire précise que le Directeur Financier de la Ville de Rives étant professionnel (et expérimenté venant de la DGFIP), saura interpréter ces comptes selon cette granulométrie. Avec l'élu aux finances Jean-Luc Fontaine, ils peuvent participer aux COPIL dédiés à la Convention pour répondre à des questions financières et apporter des conseils éclairés de techniciens. Enfin la Ville de Rives étant partenaire de la M.J.C. est à l'écoute et reste ouverte à des évolutions souhaitées.

Deux tableaux synthétiques (format A3) sont distribués et commentés en séance pour examiner le budget prévisionnel 2025 dans le détail.

Ici on retient au global pour 2025 : Produits = 543 k€, Charges = 592 k€.

Pour ce gros écart de près de 50k€, les arbitrages deviennent nécessaires sinon que se passera t'il les années à venir ?

Quelques leviers semblent actionnables tels les achats matériels ou les spectacles (montant des prestations de Services) avec toutefois un budget « Culture » équilibré (25 k€).

Le budget attribué aux nombreuses « activités socio-éducatives est bénéficiaire (98 k€ pour 86 k€, soit +12 k€).

- Le secteur Enfance/Jeunesse est déficitaire de 16 k€ (326 k€ contre 310 k€).
- Les frais de structure présentent un déficit de 44k€ (110 contre 154 k€).

La Directrice rappelle que depuis 2017, pour une activité M.J.C. multipliée par 2,5 la subvention de la Ville est stable depuis 2017 également alors que la part des salaires est augmentée de 25%.

A l'unanimité la fermeture de la MJC n'est pas à l'ordre du jour, M. le Maire souligne que nous sommes tous dans le même bateau avec les mêmes objectifs selon un cap fixé ; de bons choix doivent être faits pour passer cette vague difficile. Un rappel a été fait à ce moment là par le représentant du personnel « que depuis plusieurs années le personnel doit composer avec des budgets à la baisse pour absorber les charges RH et que nous ne pouvons pas faire de miracle. Les budgets pédagogiques sont déjà trop bas et ces choix se feront au détriment du public ».

Les administratrices-teurs élus ou représentant la ville confirment leur volonté de ne pas toucher aux postes salariés. Le travail doit être poursuivi en attendant le 1<sup>er</sup> COPIL de suivi de la Convention (date à fixer).

### **3) Répartition des sujets à traiter en réunions de CA ou de Bureau**

Pour dynamiser le déroulement des Conseils d'Administration de la MJC, il est apparu nécessaire d'alléger leurs contenus et de mieux les centrer sur les projets ; en effet un certain nombre de sujets et de points de fonctionnement de la M.J.C. peuvent être traités en Bureau. Aussi, dans un 1<sup>er</sup> temps, un questionnaire a été envoyé aux « élus associatifs » puis de faire mettre en commun leurs réflexions individuelles.

Marie-Anne Traveaux va envoyer aux « élus institutionnels » les résultats du 1<sup>er</sup> travail effectué sur la base de ce questionnaire, afin de faire des propositions à l'ensemble du CA. Ce point sera traité en collectif au prochain CA.

#### **4) Projets de la M.J.C. : quelles actions et quelles idées**

Un séminaire de travail et de réflexion est envisagé les 12 et 13 avril 2025. L'objectif est de rassembler au moins 30 participants pour des temps d'échanges sur un week-end.

En effet il a été manifestement montré qu'il est important de se "poser" pour avoir ensemble des réflexions autres que financières (les métiers de la MJC et ses richesses humaines, modèle socio-économique, ...). Le thème principal serait « Comment la M.J.C. peut devenir un ascenseur social ? ».

Un mèl va être adressé par la Directrice à l'ensemble des intervenants à la M.J.C. pour motiver et quantifier la participation.

En fonction du retour, pour financer le coût de ce séminaire, une demande de subvention va être adressée auprès du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative).

#### **5) Questions diverses**

Prochain C.A. le mercredi 9 avril 2024 à 20h30

La réunion du CA se termine à 22h35.

*-- FIN DU COMPTE-RENDU --*